

Interpellation écrite du 5 février 2025 de M. Luc Barthassat: «Dénonciations à la Cour des comptes et plainte pénale à l'encontre de la Ville de Genève, soit pour elle M. Alfonso Gomez, Mme Christine Lachat et M. Philippe Raboud».

1. La Gérance immobilière municipale (GIM) de la Ville de Genève, sous la gestion du conseiller administratif Alfonso Gomez, a fait l'objet de plusieurs dénonciations à la Cour des comptes.

Pourquoi la GIM ne respecte-t-elle pas les lois cantonales en ce qui concerne l'usage légal des locaux sur la parcelle 5080, soit le bâtiment des Halles de l'Île, notamment en logeant au sein des Halles de l'Île des personnes dans des studios d'atelier destinés aux activités et non autorisés aux logements? Nous demandons la production des baux à loyers pour ces «appartements» non autorisés.

2. La Direction du patrimoine bâti (DPBA), du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de la Ville de Genève, sous la gestion de la conseillère administrative Frédérique Perler, détient la responsabilité de maintenir les bâtiments publics et historiques aux normes. Les propriétaires des bâtiments chauffés avaient jusqu'au 31 janvier 2016 pour assainir les fenêtres et embrasures en façade, selon le Canton de Genève.

Madame Frédérique Perler, quelle est votre explication sur les raisons pour lesquelles le bâtiment des Halles de l'Île n'a toujours pas des vitres lui permettant de répondre à ces normes?

3. La GIM a un rôle de régie immobilière publique, avec toutes les obligations de respecter les lois sur les baux et loyers fédérales ainsi que les responsabilités du bailleur qui en découlent.

Monsieur Alfonso Gomez, votre département a déjà été alerté à plusieurs reprises du danger de casse des verres simples, soit non sécurisés, faisant plus de 2 m de hauteur, sachant qu'on en compte plus d'une dizaine qui donne sur la cour publique. En cas de casse, ces vitres produisent des échardes coupantes de plus de 1 m de long, capables de décapiter un passant. Pourquoi votre département n'a-t-il toujours pas agi pour remplacer ces vitres dangereuses, mettant la Ville de Genève en porte-à-faux en la rendant possiblement responsable par négligence en cas de lésions corporelles graves, voire d'accident mortel?

4. La GIM, dans son rôle de régie immobilière publique, a tenté de résilier le bail à loyer des locataires de l'arcade commerciale du projet de brasserie culturelle, qui a été voté et élaboré depuis 2009, sous divers prétextes qui ont été contestés au Tribunal des baux et loyers pour leur illégalité et leur caractère de repréailles, faisant l'objet d'une

plainte pénale (P/1983/2024 – JOO/doc) à l'encontre de la Ville de Genève, soit pour elle M. Alfonso Gomez et deux administrateurs de la GIM.

Monsieur Alfonso Gomez, est-ce que votre département vous échappe ou avez-vous permis ces actions qui mettent la Ville de Genève dans une telle situation de conflit, encourageant des frais d'avocat externe avec l'argent des contribuables employé pour votre défense?

5. M^e Boris Lachat, fils de M^e David Lachat, a été engagé dans les procédures citées *supra*.

Monsieur Alfonso Gomez, à ce jour et depuis le début de ces litiges, quel est le montant des honoraires payés par de l'argent public à des conseils externes, notamment à M^e Boris Lachat?

6. M^e Boris Lachat, fils de M^e David Lachat, a été engagé dans les procédures citées *supra* par votre département au sein duquel la gestion des droits réels et d'établissements publics a été confiée à Mme Christine Lachat.

Monsieur Alfonso Gomez, quel est le lien familial et/ou relationnel officiel ou officieux entre Mme Christine Lachat et M^e David Lachat et, par voie de conséquence avec son fils, M^e Boris Lachat?

7. De nombreuses dénonciations ont été déposées à la Cour des comptes à l'encontre de la GIM. Certaines investigations menées par la Cour des comptes ont démontré que ce département sous la gestion de M. Alfonso Gomez présente de graves dysfonctionnements que toute la population a appris au travers de multiples articles parus dans la *Tribune de Genève*, le *Temps* et *20 minutes*. A ce sujet, je cite notamment un article paru dans la *Tribune de Genève* du 21 juin 2023 qui rapporte «la mauvaise ambiance au sein de la GIM, qualifiée de «toxique» par l'auditeur», et du 15 mars 2024 qui précise que «la crise perdure au sein de la Gérance immobilière municipale. Le taux d'absence a dépassé 16% le mois dernier.»

Monsieur Alfonso Gomez, pourquoi votre département est-il dans une telle tourmente? Votre département avait expliqué et fait peser l'ambiance toxique sur votre prédécesseur, alors que le taux d'absence anormal a été démontré au printemps 2024, soit déjà presque quatre ans après votre arrivée à la gestion de la GIM. Est-ce que vous êtes bien qualifié pour une telle gestion d'un parc immobilier public d'une valeur qui se chiffre en milliards de francs suisses?

8. Un article paru dans la *Tribune de Genève* a révélé les conditions abominables des locaux loués par la Ville de Genève; il est notamment écrit: «Chez moi, il fait 14 degrés le matin et l'humidité dépasse 70%. Un locataire déplore le manque d'entretien de son appartement. La Gérance immobilière municipale répond. La rénovation de l'immeuble n'est pas pour tout de suite.»

Madame Frédérique Perler, pourquoi votre département n'a-t-il pas fait le nécessaire afin d'assurer les obligations minimales d'une propriétaire d'immeuble? Quand est-ce que l'ensemble des bâtiments de la Ville de Genève remplira les obligations des propriétaires en matière énergétique et de sécurité, comme exigé par le Canton de Genève à l'égard de tous les propriétaires privés ou publics?

Monsieur Alfonso Gomez, qu'est-ce que la GIM a pu faire pour dédommager ce locataire qui souffrait du froid à cause de vos manquements?